Affaire suivie par : L. NICOLAS
Date : 20/03/2022
Tél : 01.39.98.20.25
Courier : conseildequartiers@sannois.fr

# CONSEIL DE QUARTIER CENTRE-VILLE / VOLTAIRE
# Compte-rendu du 18 mars 2022

Constitution des 21 membres du conseil de quartier Centre-Ville / Voltaire.

Présents (15) :
Mme COSSU Catherine, Mme GUERIN Nadia, Mme KANN Myriam, Mme LOUISSI Samia, Mme JONES Candy, Mme BOUDIN Marise, Mme GUERA Sonia, Mme MALIDIN Geneviève, M ARDOISE Stéphane, M CHAMALET Vincent, M LAMBERT François, M LE HIRESS Gérard, M PICARD Léon Hubert, M KABRI Tewfik. M MONNIER Pierre-Claude.

Coordinateur mairie : M NICOLAS Luc
Elus : M BOULGNAC Gabriel, M. BOISCO Maxime.
Coordinatrice habitant : Mme MALIDIN Geneviève

Excusés (1) : Mme PICHON Constance.
Absents (5) : Mme DJOKOTO H. Reine, M DA-COSTA Michaël, M QANBOUE Omar, Mme KOUTI Latifa.

---

**Ordre du jour**
Conseil de quartier Centre-Ville / Voltaire / Retour sur les demandes faites lors de la réunion du 4 février 2022 (organisée par les conseillers de quartier).

**Déroulé :**
- 18h20 : ouverture du conseil de quartier
- Présentation des membres non présents à la première réunion
- Réponses aux demandes reçues par mail suite à la réunion du 4 février 2022
- Temps de parole autour du quartier
- 20h : fin du conseil de quartier

**1-Sannois, Terre de Jeux 2024**
Sannois fait partie des communes du Val-d'Oise qui ont obtenu le label Terre de Jeux 2024, délivré par le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques.

***Question : qu'est-il prévu, préparé ? Un logo est-il à l'étude ?***
***Propositions*** : Le logo pourrait être placardé dans la ville afin que chacun soit informé et que les Sannoisiens, jeunes et moins jeunes, puissent s'impliquer dans des activités, deviennent actifs et fassent ainsi vivre notre commune. Des jeux intercommunaux pourraient être prévus.

➢ Les services travaillent sur le sujet qui est en cours d'étude et de réflexion. Le label « Terre de Jeux » est un partenariat entre l'état, le département, la ville mais également avec le SIVOM (Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple) le tissu associatif… Un retour plus précis sera fait sur les actions à venir.

**2-Propreté :**
Certains Sannoisiens laissent pousser l'herbe devant chez eux, ce qui permet à d'autres Sannoisiens d'y faire faire les besoins de leur animal de compagnie ou d'y jeter leurs mégots.
***Proposition*** : nous acceptons de déposer dans les boîtes aux lettres des concernés un courrier avec tampon de la mairie leur rappelant leur devoir de citoyens et donc l'obligation de nettoyer devant chez eux.

➢ Dans un premier temps, la ville peut prévoir un rappel sur les obligations d'entretiens au niveau des trottoirs (via le Sannois Mag et les réseaux sociaux).

- ➢ Dans un second temps, pour répondre à la proposition du conseil de quartier, il est proposé aux membres du conseil de préparer une ébauche de courrier que les membres pourraient diffuser dans le quartier. Cette action serait portée par le conseil de quartier avec son logo. Monsieur Boulignac, précise que cette démarche se doit d'être avant tout informative et dans la bienveillance.

Dans certaines rues de nos deux quartiers où le stationnement est permanent, l'herbe pousse dans les caniveaux et donc rend le nettoyage compliqué.
***Proposition :*** serait-il possible d'indiquer (sur les pares brises, dans le journal de Sannois et/ou les boîtes aux lettres) le jour où le nettoyage des caniveaux aurait lieu afin que les propriétaires déplacent leur véhicule ? Il s'agirait d'un jour régulier, tous les mois ou tous les deux mois afin que chacun s'y retrouve, comme c'est le cas avec Emeraude.

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil. Monsieur Boulignac souligne que cela semble compliqué de demander aux propriétaires de véhicule de ne pas stationner certains jours. Tout le monde n'ayant pas la possibilité de stationner autre part ou pouvant être en déplacement sur plusieurs jours…

Serait-il possible d'ôter plus fréquemment l'herbe sur les trottoirs et dans les caniveaux ? Cela permettrait aux collégiens de respecter eux-mêmes l'environnement.

- ➢ Pour les demandes relatives aux problèmes de propreté, voirie et circulation, éclairage et électricité, eau et assainissement, la ville a mis en place une application mobile Tell my city. Cette application permet de signaler des problématiques directement aux services concernés. Chaque signalement donne lieu à une ouverture de dossier et l'utilisateur peut suivre sa demande.
  L'utilisateur se voit proposer plusieurs catégories pour le signalement avec géolocalisation et la possibilité d'ajouter des photos et commentaires.
  Les membres du conseil de quartier Gare / Pasteur nous ont informés d'un bon retour et d'une satisfaction de cette application.

Nombre de masques jonchent le sol à proximité des lieux publics : écoles, salles de sport.
***Proposition*** : serait-il possible de placer ou de remettre de grandes poubelles à l'entrée/au sortir de ces lieux, voire dans les lieux même ?

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil.

***Proposition :*** avec la brigade verte, par l'intermédiaire des parents d'élèves et soutenus par la mairie grâce à des affichages, nous pourrions organiser dans les collèges Jean Moulin, Voltaire et Notre-Dame, une sensibilisation à l'écologie et à la prévention des déchets. Le mois de mars, par exemple, pourrait s'intituler Bas les masques ! La brigade verte pourrait intervenir dans et au sortir des trois collèges.

- ➢ Un projet similaire est actuellement en cours d'étude sur le collège Jean-Moulin. Des parents d'élève ont pris contact avec la brigade verte et le syndicat Émeraude.

Les poubelles à habits en face du Crédit Lyonnais non loin du Monoprix viennent d'être remplacées par un container immense pour cartons. Les poubelles tout autour débordent bien souvent.
***Proposition/question*** : ce cumul de poubelles n'est-il pas inapproprié en plein centre-ville ? Ne dénature-t-il pas le lieu central où se trouve la mairie ? Pourrait-on concevoir un autre lieu pour ces poubelles et pouvoir embellir ce lieu ? Nous avons des idées.

- ➢ Une étude est actuellement en cours sur ce sujet. Les services municipaux travaillent en vue du déplacement de ce point de collecte afin de rendre plus agréable cette place. Un retour sera fait aux membres du conseil.

Le cumul de poubelles au sortir de la gare donne l'idée d'une ville sale. Chacun y dépose de plus tout ce qu'il veut.
***Proposition/question :*** serait-il possible d'ôter ces poubelles (dont une à habits) afin de rendre le lieu plus agréable ? A la place, pourrait-il y avoir des poubelles pour les tickets de train et masques jetés par terre ?
Qu'en est-il des futures constructions à la gare le long de la voie ferrée ? Une date est-elle fixée ? Ce coin est comme abandonné et bon nombre de gens y viennent, quitte à laisser traîner canettes, etc…

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil. Bien que la gare ne fasse pas partie du secteur du conseil de quartier Centre-ville / Voltaire, Monsieur Boulignac informe les membres que l'esplanade de la gare va être réhabilité courant 2023 en partenariat avec la communauté d'agglomération et le plan Ile-de-France mobilité.
  Les bâtiments en verre le long de la voie ferrée intéressent la métropole du grand Paris dans le cadre de l'appel à projet « Inventons la métropole du grand Paris » projet à vocation économique, architectural et environnemental. Un article est prévu dans le Sannois mag de mai.

On pourrait embellir Sannois.
***Proposition*** : certes les fleurs sont saisonnières et cela revient cher. Les membres proposent d'acquérir de petits arbustes, comme pour la ville d'Enghien. Ces petits sujets font toutes les saisons et sont très résistants selon les employés municipaux interrogés.

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil. Monsieur Boulignac en profite pour informer les membres du conseil de quartier que la ville de Sannois est tout de même labellisée ville 3 fleurs au concours des villes et villages fleuris. Ce concours récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie en prenant en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité…

Date à retenir : samedi 21 mai 2022, la Fête de la nature et des fleurs

**3-Sécurité :**
Les voitures montant la rue Damiette, foncent dès le ralentisseur et le panneau fin de zone 30 passés, sans prendre garde à la rue du docteur Alison débouchant à droite. Des accrochages ont lieu.
***Proposition :*** serait-il possible juste avant le virage de placer un panneau « attention priorité à droite » ?

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil.

La zone à proximité de l'école Belle Etoile est très compliquée et dangereuse aux horaires de sorties des enfants.
***Proposition*** : serait-il possible de positionner un système de barrière programmable ? (Vu sur Argenteuil)

- ➢ Monsieur Boulignac propose une rencontre sur place avec 3 membres du conseil de quartier et les services concernés pour étudier cette problématique.
  Cette demande va être transmise et un retour sera fait aux membres du conseil.

A quand l'aménagement du petit pont entre les deux ponts pour éviter/ralentir la drogue ?
***Propositions déjà faites*** : un grillage entre les deux petits ponts, empêchant de s'installer sur les bas-côtés avait été proposé par les riverains ainsi qu'un entretien régulier. Les 2 tunnels pourraient être nettoyés régulièrement, laissant peut-être place à des peintures faites par les enfants des écoles sur Sannois et Ermont.

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil. Monsieur Boulignac souligne que cette zone concerne plusieurs intervenants (La SNCF, la ville d'Ermont, la ville de Sannois)

Les commerces : Diagonal bd du Général de Gaulle, Alimentation générale, rue Gabriel Peri, Sham Marché en face de la gare et Cocci Market en face de l'église sont ouverts jusqu'à 22h voire 23h et vendent de l'alcool jusqu'à la fermeture. Un certain nombre de Sannoisiens observent le retour d'une petite délinquance le soir et même la nuit. Les bouteilles sont laissées à l'abandon dans les caniveaux de certaines rues, d'autres sont abandonnées dans les petits coins de verdure. Certains jettent même leurs bouteilles par-dessus les grilles des pavillons, les bouteilles éclatant alors en morceaux.
***Proposition :*** pour ne pas déplacer le problème sur d'autres quartiers, un arrêté municipal pourrait interdire la vente d'alcool les vendredi, samedi et dimanche soir à partir de 19h30 dans toute la ville.

- ➢ Bien que la gare ne fasse pas partie du secteur du conseil de quartier Centre-ville / Voltaire, Monsieur Boulignac informe les membres qu'un arrêté du maire est en place sur ce secteur pour fixer la fermeture des magasins à prédominance alimentaire à 22h.
  Ces commerces de proximité peuvent s'avérer pratique pour les Sannoisiens rentrant plus tardivement que 19h30. Voir ci-dessous :

PREFET DU VAL-D'OISE, Arrêté n°2018-49 – relatif à la police des débits de boissons dans le département du val d'Oise.

- Article 1 :

les heures limites d'ouverture et de fermeture des débits de boissons mentionnés aux articles L 3331-1 et L 3331-2 du code de la santé publique, tels que cafés, restaurants, brasserie, bars, cabarets, discothèques, dancings, bals, pianos-bars, bars à narguilé, bowlings, sandwicheries et autres, qu'ils bénéficient d'une licence permanente ou d'une autorisation temporaire, sont fixées comme suit :

- Fermeture : 1 heure matin
- Ouverture : 5 heures du matin

ARRETE DU MAIRE N°SG 2021/65 :
article 1 :
la fermeture des commerces de détail en magasins non spécialisés à prédominance alimentaire est fixée à compter de 22heures et jusqu'à 6 heures du matin, du lundi au dimanche, à l'intérieur du périmètre suivant :

- Boulevard Gabriel Péri
- Place Salvador Allende
- Rue de la Gare

**Autres demandes :**

Serait-il possible de faire un sondage (dans les boîtes aux lettres, dans le journal de Sannois) pour savoir si des bénévoles accepteraient de faire du soutien scolaire/ des révisions à partir du printemps en vue d'examens : brevet des collèges, BAC de français et BAC.

- ➢ Sur la ville de Sannois il existe déjà des périodes de révisions organisées par différentes instances : les collèges Jean Moulin et Voltaire organisent des sessions de révision pour préparer leurs élèves aux épreuves du brevet. Avant la crise sanitaire, une semaine de révision durant les vacances de Printemps était organisée par la ville. La médiathèque se mobilise également pour les révisions avec des horaires élargis, des supports physiques et numériques, des espaces aménagés, wifi, ordinateur, tablettes à disposition…

Afin de renouveler les livres de la médiathèque, une demande auprès des Sannoisiens pourrait-elle être faite (par l'intermédiaire du journal de Sannois) pour faire don de leurs vieux livres ?

- ➢ Faute de pouvoir gérer les quantités proposées, les médiathèques du Val Parisis n'acceptent plus les dons de livres et les DVD. Afin de pouvoir prêter les DVD, les médiathèques doivent s'acquitter de droits de prêts et pour ce faire avoir acheté elles-mêmes les documents.

  Monsieur Boisco souligne qu'il est cependant possible de commander un livre auprès de la médiathèque de Sannois parmi le catalogue à disposition sur les 9 médiathèques du territoire du Val Parisis.

  Monsieur Boulignac suggère qu'il est tout à fait possible aux membres du conseil de quartier d'organiser une action sur leur quartier afin de récupérer des livres dans le but de compléter ceux des 4 boites à livres à disposition sur la commune : esplanade de la gare en partenariat avec la Région Île-de-France, au 12 rue Voltaire, dans le square à côté de l'église, rue Romain Rolland, dans le square situé près de l'école Émile Roux, à la maison des loisirs et des arts Un membre du conseil souligne qu'il y a également une boîte à livre au centre commerciale Carrefour.

Serait-il possible d'avoir un visuel sur les travaux de voirie ou autre qui vont avoir lieu sur notre quartier ou à l'échelle de ville ? Les informations de travaux sur le site ne concernent que le court terme, un prévisionnel sur l'année par exemple est-il envisageable ?

- ➢ Cette demande va être transmise aux services concernés et un retour sera fait aux membres du conseil.

Est-il prévu de fermer le chemin des Epinettes à proximité de l'école Belle Etoile ?

- ➢ Le chemin des Epinettes ne sera pas fermé

Il est constaté par les membres du conseil de quartier une amélioration du stationnement en double file au niveau de la rue du Lieutenant Keiser (devant la poste) depuis la mise en place de la vidéo-verbalisation.

Les membres du conseil de quartier constatent un manque de lisibilité des deux projets du cœur de ville, qu'il s'agisse du projet A : la place en profondeur ou du projet B : la place en quinconce. Une réponse pour le 16 avril semble prématurée.
Avant de pouvoir donner réponse, les Sannoisiens souhaiteraient avoir les détails de ces deux projets pour mieux comprendre ce qui est envisagé. (Photos du projet, maquette, vidéo virtuelle…)

**Demandes reçues par mail :**

Merci de demander la périodicité de nettoyage des espaces canins (chgt du sable), le passage des cantonniers dans les rues (aucun agent n est attribué à notre rue Georges Risler). Nous assurons nous-mêmes le nettoyage.

- ➢ Les espaces canins sont nettoyés et désodorisés quotidiennement et désinfectés deux à trois fois an. Un membre du conseil de quartier nous confirme voir tous les jours des agents nettoyer l'espace canin ainsi que le passage régulier des cantonniers sur la rue Georges Risler.

Le passage de la police municipale à pied est-elle envisageable pour observer et dissuader les incivilités (personnes alcoolisées qui urinent à l'extérieur)

- ➢ Cette demande va être transmise au service concerné et un retour sera fait aux membres du conseil.

Qu'en est-il de la démolition des maisons bd Charles de Gaulle (après les bâtiments qui hébergent la maison de l'enfance)

- Le projet immobilier situé sur le Boulevard Charles de Gaulle après la maison de l'enfance et l'angle de la rue Touzelin ne débutera pas avant 2023. Les membres du conseil de quartier seront informés de l'avancement de ce projet.

La séance se termine par un moment de convivialité.

**LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL DE QUARTIER**
**Mardi 7 octobre 2022 à 18h - Hôtel de ville - salle du conseil - 5ème étage**